

FRANCE DRESSAGE

PROGRAMME DE SELECTION « PLUS DRESSAGE »

REGLEMENT 2011

I. Qualification des étalons

La qualification DRESSAGE peut être attribuée à tout étalon approuvé à la monte en France pour la production dans les races Selle Français, Anglo-Arabe, Trakhener, Lippizan, Lusitanien, Pure Race Espagnole, ou dans le registre Origine Constatée, ou agréée pour produire dans un stud book européen. Elle peut aussi être attribuée à tout étalon poney approuvé à la monte en France pour la production dans les races PFS, CO, NF, W, DA, LAND, POT, HAF, pour produire dans le registre Origine Constatée.

Dans la poursuite des règlements précédents et afin de distinguer un élevage polyvalent d'un élevage qui s'oriente plus spécifiquement vers la discipline du dressage, il est différencié trois niveaux de qualification pour les étalons:

« Labellisé DRESSAGE »

Pour d'une part, des reproducteurs déjà reconnus pour leurs aptitudes sportives dans d'autres disciplines mais qui peuvent apporter une orientation vers le dressage et d'autre part pour mettre en valeur de jeunes étalons dont la locomotion ou les résultats en compétition de dressage font reconnaître l'intérêt génétique.

« Recommandé DRESSAGE »

Pour des reproducteurs ayant des résultats significatifs en compétitions de dressage (performances sportives en France : finales des jeunes chevaux ou poneys 4, 5, 6 ans ou indice individuel supérieur à 140, ou à l'étranger de niveau équivalent : test HLP, championnat des 4, 5 ou 6 ans, indice sur performances) ou ayant déjà des produits mis en valeur en épreuves d'élevage ou en épreuves jeunes chevaux (finales foals, 2 ans, 3 ans FRANCE DRESSAGE, finales 4, 5, 6 ans SHF) dans cette discipline.

« Elite DRESSAGE »

Pour des reproducteurs dont les performances, les aptitudes et la descendance confirment des qualités intéressantes ou indéniables pour le dressage.

Tout étalon approuvé pourra prétendre à la qualification « ELITE DRESSAGE » si lui même ou sa production justifie de résultats suffisants en compétitions nationales ou internationales de dressage, dans la mesure, pour un étalon étranger, où le propriétaire s'est conformé à la réglementation française de l'approbation des étalons.

Ces qualifications pourront être attribuées aux étalons selon leurs performances et/ou leurs aptitudes, c'est-à-dire que les critères zootechniques (indices génétiques ou sur performances) sont complétés par l'avis d'une commission d'experts.

La commission d'experts examinera au cas par cas les dossiers présentés et décidera de la qualification retenue. Des étalons pourront aussi être labellisés « sur dossier ». La commission technique de France Dressage examinera les dossiers et décidera de l'attribution du label.

- Composition de la Commission d'experts

La commission est composée d'experts : éleveurs, cavaliers et juges, français ou étrangers agréés par FRANCE DRESSAGE dont les compétences font référence au niveau national ou international.

- **Déroulement de la présentation**

Tout étalon cheval ou poney répondant aux critères ci-dessus pourra être présenté à la commission.

Dans ce cas, il devra être présenté au modèle et monté aux 3 allures devant la commission lors de la Grande Semaine de Saumur (annexe 1). La commission se prononce alors au vu des exigences suivantes :

- 3 bonnes allures
- encolure bien orientée
- facilité d'utilisation (perméabilité aux aides, bon caractère, impulsion naturelle, etc...)

L'étalon doit pouvoir être essayé sous la selle afin d'apprécier son fonctionnement et son caractère indépendamment de son niveau de dressage.

- **Validité de la qualification**

La qualification est valable soit 3 ans et révisable au bout de 3 ans, soit 6 ans, au terme desquels la reconduction est réétudiée au vu des résultats des premiers produits de 3 et 4 ans.

II. Qualification des poulinières

La qualification Plus Dressage concerne :

- 1- les juments inscrites dans un Stud Book reconnu par la WBFSH ou inscrites dans le registre du Cheval de Selle ou Origine Constatée **et régulièrement enregistrées au SIRE.**
- 2- Les ponettes inscrites dans un Stud Book de poney de sport européen ou dans les registres Poney ou Origine Constatée issues d'au moins un auteur poney inscrit dans un stud-book européen **et régulièrement enregistrées au SIRE.**

Pour distinguer une sélection polyvalente d'une sélection spécifique pour la discipline du dressage, On distingue 3 catégories de labellisation :

« Labellisée Dressage »

- Pour des juments de 2 ans classées « Elite » ou des juments de 3 ans classées « Excellent » à la finale nationale d'élevage dressage
- Pour des juments dont l'IDR est supérieur ou égal à 120
- Sur présentation à une commission de juges FRANCE DRESSAGE, et en obtenant une note supérieure à 70 %

« Recommandée Dressage »

- Pour des juments dont l'IDR est supérieur ou égal à 130
- Pour des juments dont 2 produits ont un IDR supérieur ou égal à 120 ou 2 produits classés au moins « Excellent » à la finale nationale des 4, 5 ou 6 ans de dressage.

« Elite Dressage »

- Pour des juments classées « Elite » à la finale nationale d'élevage dressage des 3, 4, 5 et 6 ans
- Pour des juments dont l'IDR est supérieur ou égal à 140
- Pour des juments dont 2 produits ont un IDR supérieur ou égal à 130 ou 2 produits classés « Elite » à la finale nationale des 4, 5 ou 6 ans de dressage.

La mention « Labellisée Dressage », « Recommandée Dressage » ou « Elite Dressage » sera matérialisée par un certificat délivré au propriétaire de la jument. Le propriétaire s'engage à s'acquitter de 50 € de frais administratifs et d'adhérer à l'association. Cette qualification est définitive.

III. Produits

Les produits issus d'étalons et de poulinières labellisés dans le programme de sélection seront inscriptibles au Fonds d'Elevage Dressage ; une proposition en ce sens sera adressée à l'éleveur avant la fin de l'année de 1 an des produits pour qu'il puisse régler la participation permettant l'inscription au Fonds. Les produits issus d'un seul parent labellisé et inscrits à un stud- book européen peuvent aussi être inscrits au bénéfice du Fonds, sur demande volontaire de l'éleveur avant la fin de l'année de 3 ans.

Ces produits seront qualifiés d'office pour les finales nationales des concours de 2 et 3 ans organisés par FRANCE DRESSAGE avec des droits d'engagement réduits par rapport aux autres produits qualifiés hors programme de sélection.

Ces produits bénéficieront de la promotion effectuée par FRANCE DRESSAGE, et seront présentés sur une liste annuelle regroupant l'ensemble des chevaux et poneys inscrits au bénéfice du Fonds d'Elevage Dressage.

Enfin, ils pourront recevoir des primes spéciales pour encourager les meilleurs de chaque génération à 2 et 3 ans.

Le descriptif du Fonds d'Elevage est détaillé en Annexe 3.

Le programme de sélection Dressage représente un ensemble cohérent qui comporte 4 niveaux :

- Qualification des reproducteurs mâles et femelles
- Inscription des produits au Fonds d'Elevage Dressage
- Mise en valeur dans les épreuves d'élevage FRANCE DRESSAGE
- Promotion des meilleurs produits inscrits au Fonds d'Elevage

Tous ces éléments mis en place dans le cadre de la réglementation française donnent la possibilité aux éleveurs et propriétaires de jeunes chevaux et de jeunes poneys de bénéficier des dotations correspondantes et des informations utiles à une sélection rigoureuse.

Annexe 1

TEST DE SELECTION POUR L'ATTRIBUTION DU LABEL DRESSAGE AUX ETALONS

Il aura lieu lors de la Grande Semaine du Dressage à Saumur du 22 au 25 septembre 2011.

A. Qualification

Ce test est ouvert à tout étalon approuvé pour produire dans un stud book reconnu à la WBFSH ou dans un stud book de poney de sport européen.

B. Engagements

Les engagements sont à adresser avant le vendredi 9 septembre 2011 au secrétariat de FRANCE DRESSAGE, Haras du Pin, 61310 LE PIN AU HARAS, sur formulaire à lui demander. Après cette date et avec l'accord de FRANCE DRESSAGE, le montant des engagements sera du triple du montant initial. Le montant de l'engagement à joindre par chèque à l'inscription est de 50 euros pour les adhérents de France Dressage.

Le propriétaire de l'étalon devra s'engager au cas où le cheval ou poney soit accepté à régler une somme globale correspondant à la promotion de son étalon par FRANCE DRESSAGE de 600 euros pour les 6 ans de validité du label ou une somme de 400 euros pour 3 ans, l'association se réservant alors le droit de réviser la labellisation au bout de cette durée.

C. Préparation

Il est conseillé aux propriétaires des étalons de demander avis préalable à un juge agréé FRANCE DRESSAGE, lors de concours Jeunes Chevaux, ou de rassemblements spécifiques, ou en prévoyant son déplacement. De même, les juges agréés France DRESSAGE peuvent pré-détecter un étalon et lui faire connaître leur intérêt pour qu'il soit présenté à ce test. Il est souhaité que les chevaux et poneys aient pu être formés à cet effet, et que leur présentateur ou cavalier ait été sensibilisé à la présentation des allures sur le plat et à la mise en valeur de leur cheval ou poney en main, en liberté ou monté.

D. Déroulement

La sélection se déroulera en deux temps:

* **1^{ère} épreuve**(durée approximative 5 minutes) :

- examen **des allures** en main (ou en liberté au choix du propriétaire)
- examen **du modèle** en main à l'arrêt (conformation, aplombs) et en marche: au pas de dos et de face.

* **2^{ème} épreuve** :

Examen monté aux trois allures: pas, trot, galop comportant au minimum un grand cercle au trot à chaque main; un développement du trot sur un changement de main; un grand cercle au galop à chaque main; un passage au pas avec développement au pas et destiné à mettre en valeur la locomotion naturelle et l'expression de l'étalon. Possibilité d'essai monté à la fin de la 2^{ème} épreuve.

D'éventuelles modifications du présent règlement peuvent être apportées par le président de jury

E. Jugement

Les critères de jugements des étalons ne prendront pas en compte leur niveau de dressage mais uniquement leur aptitude potentielle à cette discipline.

- Au modèle: harmonie générale, qualité des tissus, des aplombs et des membres, orientation du dessus et de l'encolure, fonctionnalité des rayons.
- Aux allures : amplitude et bon rythme du pas ; cadence, amplitude, rebond et élasticité du trot ; rythme, souplesse et équilibre du galop.
- Au travail monté : facilité d'utilisation, perméabilité aux aides, impulsion et équilibre naturels.

Annexe 2

TEST DE SELECTION POUR L'ATTRIBUTION DU LABEL PLUS DRESSAGE AUX POULINIÈRES

Des tests par un jury FRANCE DRESSAGE comprenant au minimum un juge national ou deux juges régionaux sont organisés dans le cadre des concours organisés par FRANCE DRESSAGE ou lors d'un regroupement prévu chez un éleveur pour un effectif suffisant de poulinières engagées. La demande en sera à faire au secrétariat de FRANCE DRESSAGE.

A. Engagements

Les poulinières devront être :

- 1- inscrites dans un Stud Book reconnu par la WBFSH ou inscrites dans le registre du Cheval de Selle ou Origine Constatée **et régulièrement enregistrées au SIRE.**
- 2- inscrites dans un Stud Book de poney de sport européen ou dans les registres Poney ou Origine Constatée issues d'au moins un auteur poney inscrit dans un stud-book européen **et régulièrement enregistrées au SIRE.**

Les engagements sont à établir sur imprimé à demander au secrétariat de FRANCE DRESSAGE. Le montant de l'engagement est de 50 € par poulinière comprenant l'inscription à l'épreuve et les frais administratifs de labellisation. Les propriétaires des juments devront être à jour de leur cotisation.

Lors des rassemblements, il pourra être demandé un complément financier fixé en fonction du nombre d'engagés pour assurer les frais de déplacement des juges.

Date limite d'engagement : selon les conditions spécifiques du concours, ou sinon 10 jours avant le test.

B. Déroulement

La sélection se déroule en deux temps.

- 1- Pour toutes les poulinières, phase obligatoire :
 - Examen en main à l'arrêt : modèle et aplombs.
 - Examen au pas et au trot en ligne, et en triangle ou en liberté.
- 2- Eventuellement, à la demande du juge, examen complémentaire en liberté aux trois allures ou à la longe ou sous la selle.

D'éventuelles modifications du présent règlement peuvent être apportées par le président de jury

C. Jugement

Les critères de jugement des poulinières insistent sur la locomotion, l'orientation générale et la facilité d'utilisation. La production de la poulinière, justifiée par la présentation d'un produit ou par leurs résultats en épreuves, pourra être prise en compte dans le jugement.

La décision de la commission ou du jury national FRANCE DRESSAGE reviendra à conseiller ou non l'emploi de la poulinière pour produire des chevaux ou poneys de dressage, dans le cadre du programme de sélection.

Annexe 3

FONDS D'ELEVAGE DRESSAGE 2011

A. Principe

Le fonds est abondé par les participations versées :

- par les propriétaires d'étalons qualifiés « Labellisé DRESSAGE », « Recommandé DRESSAGE » ou « Elite DRESSAGE »
- par les éleveurs pour les produits issus du programme d'élevage,
- par des sponsors éventuels,

Ces fonds sont reversés en faveur des produits issus du programme "Elevage Dressage" (plaquette promotionnelle, primes aux meilleurs produits, dotation des concours d'élevage FRANCE DRESSAGE, etc...) et pour la gestion du Fonds par FRANCE DRESSAGE.

B. Montant des participations

1. Pour les étalons

Le propriétaire de l'étalon qualifié ou son représentant en France pour les étalons étrangers, s'engage à verser une somme globale de 600 € pour les 6 ans de validité du label ou de 400 € pour 3 ans.

Cette participation lui permet d'avoir une présentation annuelle par le catalogue des étalons, une présence sur le site Internet et dans la revue des ECHOS de FRANCE DRESSAGE.

2. Pour les produits chevaux

L'éleveur s'engage à verser,

pour les produits issus de 2 reproducteurs labellisés:	pour les produits issus d'un seul parent labellisé:
60 euros pour les produits nés en 2011,	85 euros pour les produits nés en 2011,
ou 110 euros pour les produits nés en 2010,	ou 160 euros pour les produits nés en 2010,
ou 160 euros pour les produits nés en 2009,	ou 235 euros pour les produits nés en 2009,
ou 210 euros pour les produits nés en 2008.	ou 310 euros pour les produits nés en 2008

3. Pour les produits poneys

L'éleveur s'engage à verser,

pour les produits issus de 2 reproducteurs labellisés:	pour les produits issus d'un seul parent labellisé:
30 euros pour les produits nés en 2011,	42,50 euros pour les produits nés en 2011,
ou 55 euros pour les produits nés en 2010,	ou 80 euros pour les produits nés en 2010,
ou 80 euros pour les produits nés en 2009,	ou 117,50 euros pour les produits nés en 2009,
ou 105 euros pour les produits nés en 2008.	ou 155 euros pour les produits nés en 2008.

Ces participations lui donnent accès au concours national de 2 ans et au concours national des 3 ans « dressage ».

4. Modalités

Les chèques sont à libeller à l'ordre de FRANCE DRESSAGE et à adresser à :

FRANCE DRESSAGE – Haras du Pin - 61310 LE PIN AU HARAS

C. Primes aux produits

En complément des primes de concours (voir règlement particulier), les meilleurs produits issus du programme de sélection seront primés à l'occasion :

- de la finale nationale des 2 ans « dressage »
- de la finale nationale des 3 ans « dressage »,

Dans ce cas, les primes sont versées aux naisseurs et propriétaires des meilleurs chevaux ou poneys présentés dans la limite d'une prime pour quatre chevaux ou poneys inscrits au Fonds d'Elevage. Les bénéficiaires de ces primes devront être à jour de leur cotisation à l'association.

Montants moyens des primes chevaux :

âge	2 ans	3 ans
naisseur	150	300
propriét	150	300
total	300	600

Montants moyens des primes poneys :

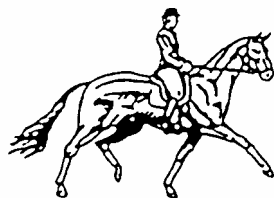
âge	2 ans	3 ans
naisseur	75	150
propriét	75	150
total	150	300

Le montant des primes pourra être modulé en fonction des participations recueillies au Fonds d'Elevage.

D'autre part, la promotion des produits sera assurée par une diffusion au niveau national lors des différentes manifestations et grâce notamment au site Internet de FRANCE DRESSAGE.

D. Gestion du Fonds

La gestion du Fonds est assurée par l'Association FRANCE DRESSAGE sur le plan administratif et financier, sous le contrôle du Conseil d'Administration de l'Association France Dressage, et conformément à une convention passée avec l'E.P.A. Haras Nationaux, partenaire de cette opération.



REGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL DE FOALS A APTITUDE DRESSAGE 2011

FRANCE DRESSAGE

A. Informations générales

Le concours est organisé dans le cadre de la Semaine du Dressage organisée par FRANCE DRESSAGE du 22 au 25 septembre 2011 en collaboration avec IFCE-ENE, la SHF et SEI.

B. Conditions générales

1. Admission

Peuvent participer à la section chevaux de ce concours, les foals nés en France, issus d'un ou deux parents labellisés, ou qualifiés à titre individuel par au moins un juge FRANCE DRESSAGE de race Selle Français, Anglo-Arabe, Anglo Arabe de croisement, d'un stud book européen reconnu ou inscrits comme Origine Constatée dont la mère est cheval.

Peuvent participer à la section poney de ce concours, les foals nés en France, issus d'un ou deux parents labellisés, ou qualifiés à titre individuel par au moins un juge FRANCE DRESSAGE de race Poney Français de Selle, Connemara, New Forest, Welsh, Dartmoor, Landais, Pottok, Haflinger, d'un stud book européen reconnu ou inscrits comme Origine Constatée dont la mère est poney.

2. Engagement

Les droits d'engagements par foal, seront à verser à l'ordre de FRANCE DRESSAGE et sont fixés à :

- 25 euros pour les foals inscrits au Fonds d'Elevage Dressage.
- 50 euros pour les foals non inscrits au Fonds d'Elevage Dressage.

Les personnes non-membres de FRANCE DRESSAGE s'engagent à adhérer à l'association

Les engagements sont à adresser avant le vendredi 9 septembre 2011 au secrétariat de FRANCE DRESSAGE, sur formulaire à lui demander. Après cette date et avec l'accord de FRANCE DRESSAGE, le montant des engagements sera du triple du montant initial.

3. Epreuves

Les foals seront jugés sur leur modèle et leurs allures en 2 sections mâles et femelles. La mère sera présentée en liberté avec son foal, les allures du poulain seront alors jugées autour de la mère. Pour faciliter l'examen du foal, il pourra être demandé de tenir la mère en main. Dans le cas où le foal est orphelin ou déjà sevré, il pourra être présenté seul ou avec une mère adoptive. Les présentateurs porteront une tenue blanche (chemise, pantalon).

C. Jugement et notation

Le jury sera composé de trois à cinq juges officiant séparément. La notation sera effectuée selon la grille France DRESSAGE. En cas d'ex æquo, la note d'allures départage. D'éventuelles modifications au présent règlement pourront être apportées par le président de jury.

D. Dotations et primes

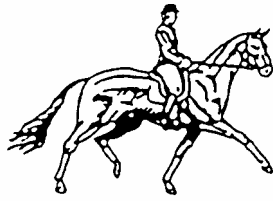
Les meilleurs candidats seront récompensés par des primes, des plaques et des flots.

Les primes seront attribuées par FRANCE DRESSAGE pour chaque catégorie pour un montant de 750 €. Seulle tiers des participants bénéficient de primes, avec un maximum de 8 foals classés

1 ^{er}	250 €	2 ^{me}	150 €	3 ^{me}	100 €	4 ^{me}	80 €
5 ^{eme}	60 €	6 ^{me}	45 €	7 ^{me}	35 €	8 ^{me}	30 €

E. Conditions spécifiques

- Les réservations de boxes seront à faire directement auprès de l'ENE et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées.
- Tous les chevaux devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine et accompagnés de leur document d'accompagnement dûment validé.
- Les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.
- FRANCE DRESSAGE pourra faire effectuer des contrôles antidopage sur les chevaux participant aux épreuves d'élevage.
- L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.



REGLEMENT 2011 DU CONCOURS NATIONAL DE 2 ANS A APTITUDE DRESSAGE

FRANCE DRESSAGE

A. Informations générales

Le concours est organisé dans le cadre de la Semaine du Dressage organisée par FRANCE DRESSAGE du 22 au 25 septembre 2011 en collaboration avec IFCE-ENE, la SHF et SEI.

B. Conditions générales

1. Admission

Ce concours est ouvert aux poulains et pouliches nés en 2009 et inscrits au Fonds d'Élevage Dressage. La liste des produits du Fonds d'Élevage Dressage est disponible sur demande au secrétariat FRANCE DRESSAGE.

Un droit d'inscription de 25 euros sera demandé aux chevaux inscrits au FED, à l'ordre de FRANCE DRESSAGE.

En complément, sont qualifiés par un jury agréé FRANCE DRESSAGE un quota de chevaux et poneys de 2 ans retenus dans les concours régionaux ou interrégionaux de modèle et allures organisés par France Dressage, ou sélectionnés par des juges FRANCE DRESSAGE. **Ils devront avoir obtenu un livret et un numéro SIRE au plus tard le 31 mars de l'année en cours.** Leur participation au concours national est assujettie à un droit d'inscription de 50 €, à l'ordre de FRANCE DRESSAGE

2. Engagement

Les droits d'engagements par cheval ou poney, seront à verser à l'ordre de FRANCE DRESSAGE et sont fixés à :

- 25 euros pour les chevaux et poneys inscrits au Fonds d'Élevage Dressage.
- 50 euros pour les chevaux et poneys non inscrits au Fonds d'Élevage Dressage.

Les personnes non-membres de FRANCE DRESSAGE s'engagent à adhérer à l'association

Les engagements sont à adresser avant le vendredi 9 septembre 2011 au secrétariat de FRANCE DRESSAGE, sur formulaire à lui demander. Après cette date et avec l'accord de FRANCE DRESSAGE, le montant des engagements sera du triple du montant initial.

3 Epreuves

Les chevaux et poneys seront chacun divisés en 3 sections Mâles, Femelles et Hongres, sous réserve d'un nombre minimum de 5 par section. Sinon, les sections Femelles et hongres seront regroupées.

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne

Les chevaux seront présentés par des personnes en **tenue blanche**.

C. Jugement et notation

Le jury sera composé de trois à 5 juges officiant séparément.

Les épreuves de présentation en main et d'allures en liberté seront jugées selon la grille établie par FRANCE DRESSAGE sur laquelle un protocole d'explication des notes sera inclus et remis à chaque propriétaire. En cas d'ex æquo la note d'allures départagera.

D. Dotations et primes

La dotation des poulains mâles et femelles des races reconnues en France est assurée sur subvention de l'IFCE-Haras Nationaux (cf. règlement des concours des Haras Nationaux)

Le montant des primes sera modulé en 4 catégories selon la note obtenue :

75 % et +	ELITE	65% à 70%	TRES BON
70 % à 75 %	EXCELLENT	moins de 65%	BON

Les chevaux et poneys ne pouvant être primés par les Haras nationaux pourront être primés par FRANCE DRESSAGE sur dotation spéciale en fonction des partenariats obtenus, selon les conditions suivantes :

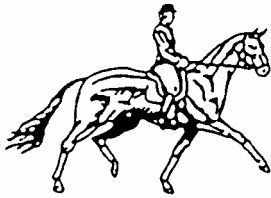
- 4 hongres SF
- 2 hongres AA
- 2 mâles CS ou OC
- 2 femelles CS ou OC
- 2 hongres CS ou OC
- 3 chevaux ou poneys de race étrangère de Selle par catégorie
- 4 hongres de races poneys reconnues en France

Les bénéficiaires de ces primes devront être à jour de leur cotisation à l'association. Le montant moyen des dotations aux chevaux non primés par les Haras Nationaux sera de 20% des dotations HN.

Souvenirs, plaques et flots seront remis par l'association FRANCE DRESSAGE.

A. Conditions spécifiques

- Les réservations de boxes seront à faire directement auprès de l'ENE et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées.
- Tous les chevaux devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine et accompagnés de leur document d'accompagnement dûment validé.
- Les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.
- FRANCE DRESSAGE pourra faire effectuer des contrôles antidopage sur les chevaux participant aux épreuves d'élevage.
- L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.



REGLEMENT 2011 DU CONCOURS NATIONAL DE 3 ANS A APTITUDE DRESSAGE

FRANCE DRESSAGE

A. Informations générales

Le concours est organisé dans le cadre de la Semaine du Dressage organisée par FRANCE DRESSAGE du 22 au 25 septembre 2011 en collaboration avec IFCE-ENE, la SHF et SEI.

B. Conditions générales

1. Admission

Ce concours est ouvert aux chevaux et poneys nés en 2008 et inscrits au Fonds d'Élevage Dressage. La liste des produits du Fonds d'Élevage Dressage est disponible sur demande au secrétariat FRANCE DRESSAGE.

Un droit d'inscription de 25 euros sera demandé aux chevaux inscrits au FED, à l'ordre de FRANCE DRESSAGE.

En complément, sont qualifiés par un jury agréé FRANCE DRESSAGE un quota de chevaux et poneys de 3 ans retenus dans les concours régionaux ou interrégionaux de modèle et allures organisés par France Dressage, ou sélectionnés par des juges FRANCE DRESSAGE. **Ils devront avoir obtenu un livret et un numéro SIRE au plus tard le 31 mars de l'année en cours.** Leur participation au concours national est assujettie à un droit d'inscription de 50 €, à l'ordre de FRANCE DRESSAGE

2. Engagement

Les droits d'engagements par cheval ou poney, seront à verser à l'ordre de FRANCE DRESSAGE et sont fixés à :

- 25 euros pour les chevaux et poneys inscrits au Fonds d'Élevage Dressage.
- 50 euros pour les chevaux et poneys non inscrits au Fonds d'Élevage Dressage.

Les personnes non-membres de FRANCE DRESSAGE s'engagent à adhérer à l'association

Les engagements sont à adresser avant le vendredi 9 septembre 2011 au secrétariat de FRANCE DRESSAGE, sur formulaire à lui demander. Après cette date et avec l'accord de FRANCE DRESSAGE, le montant des engagements sera du triple du montant initial.

3. Epreuves

Premier jour

Les chevaux et poneys seront chacun divisés en 3 sections Mâles, Femelles et Hongres, sous réserve d'un nombre minimum de 5 par section. Sinon, les sections Femelles et hongres seront regroupées.

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne

Les chevaux seront présentés par des personnes en **tenue blanche**.

Deuxième jour

Epreuve montée consistant en une présentation en groupe commandée par le jury, sur une piste en sable de 60m x 20m, d'une durée de 12' environ avec au maximum 3 chevaux. Si exceptionnellement un groupe de 4 était constitué, la durée serait de 15'. Le texte de la reprise est disponible auprès du secrétariat de France Dressage.

Le présentateur devra être en tenue de concours ou en tenue d'équitation avec bombe ou casque de protection obligatoire.

Les chevaux devront être présentés en filet simple, les cavaliers seront sans éperons, La cravache ne devra pas excéder une longueur de 110 cm. Les guêtres et autres protections ne sont pas autorisées.

C. Jugement et notation

Le jury sera composé de trois à 5 juges officiant séparément pour l'épreuve de modèle et de liberté et en commun pour l'épreuve montée. Les épreuves seront jugées selon la grille établie par FRANCE DRESSAGE sur laquelle un protocole d'explication des notes sera inclus et remis à chaque propriétaire.

Lors de cette épreuve, le pas, le trot et le galop seront jugés sur différents critères comme le rythme, l'élasticité, la « couverture de terrain » et l'engagement. L'impression générale est également prise en compte. Cette impression générale est influencée par la perméabilité aux aides, le tempérament, le potentiel du cheval pour la discipline du dressage, son niveau d'entraînement et la manière dont le cheval est monté.

En cas d'ex-aequo, les chevaux seront départagés selon la note de l'épreuve montée. L'épreuve montée comptera pour coefficient 1,5 par rapport à l'épreuve de modèle et allures en liberté.

D. Dotations et primes

La dotation des poulains mâles et femelles des races reconnues en France est assurée sur subvention de l'IFCE-Haras Nationaux (cf. règlement des concours des Haras Nationaux)

Le montant des primes sera modulé en 4 catégories selon la note obtenue :

75 % et +	ELITE	65% à 70%	TRES BON
70 % à 75 %	EXCELLENT	moins de 65%	BON

Les chevaux et poneys ne pouvant être primés par les Haras nationaux pourront être primés par FRANCE DRESSAGE sur dotation spéciale en fonction des partenariats obtenus, selon les conditions suivantes :

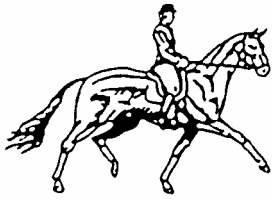
- 4 hongres SF
- 2 hongres AA
- 2 mâles OC
- 2 femelles OC
- 2 hongres OC
- 3 chevaux ou poneys de race étrangère de Selle par catégorie

Les bénéficiaires de ces primes devront être à jour de leur cotisation à l'association. Le montant moyen des dotations aux chevaux non primés par les Haras Nationaux sera de 20% des dotations HN.

Souvenirs, plaques et flots seront remis par l'association FRANCE DRESSAGE.

A. Conditions spécifiques

- Les réservations de boxes seront à faire directement auprès de l'ENE et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées.
- Tous les chevaux devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine et accompagnés de leur document d'accompagnement dûment validé.
- Les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.
- FRANCE DRESSAGE pourra faire effectuer des contrôles antidopage sur les chevaux participant aux épreuves d'élevage.
- L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.



REGLEMENT 2011 DES CONCOURS QUALIFICATIFS POUR LES FINALES D'ELEVAGE DRESSAGE

FRANCE DRESSAGE

A. Informations générales

Des concours de modèle et allures FRANCE DRESSAGE pour chevaux et poneys foals, de 2 et 3 ans seront organisés afin de faciliter l'accès à la qualification pour les Championnats foals, des 2 et 3 ans Dressage qui se dérouleront pendant la Grande Semaine de Saumur du 22 au 25 septembre 2011. Ils seront jugés par des juges agréés FRANCE DRESSAGE.

B. Conditions générales

1. Admission

Peuvent participer à la section chevaux de ces concours, les foals nés en France et les chevaux de 2 et 3 ans inscrits au SIRE au plus tard le 31 mars de l'année en cours, de race Selle Français, Anglo-Arabe, Anglo Arabe de croisement, d'un stud book européen reconnu ou inscrits comme Origine Constatée dont la mère est cheval.

Peuvent participer à la section poney de ces concours, les foals nés en France et les poneys de 2 et 3 ans inscrits au SIRE au plus tard le 31 mars de l'année en cours, de race Poney Français de Selle, Connemara, New Forest, Welsh, Dartmoor, Landais, Pottok, Haflinger, d'un stud book européen reconnu ou inscrits comme Origine Constatée dont la mère est poney.

Le propriétaire du cheval présenté sera obligatoirement membre de France Dressage.

2. Concours

On distingue plusieurs types de concours dans lesquels sont organisées des épreuves France Dressage :

- a. **Les concours Inter-Régionaux** organisés par FRANCE DRESSAGE qui sont jugés par au moins un juge National et un juge Régional.
- b. **Les concours complémentaires** organisés par FRANCE DRESSAGE qui sont jugés par au moins deux juges Régionaux.
- c. Les épreuves FRANCE DRESSAGE dans le cadre de **concours organisés par la SHF**, jugées par au moins un juge National ou Régional FRANCE DRESSAGE.
- d. Les épreuves ou sélections FRANCE DRESSAGE, dans le cadre de concours organisés par les **associations régionales d'éleveurs ou associations de races**.
- e. Dans des cas exceptionnels, principalement dans des secteurs où aucune des quatre situations précédentes sont possibles, un déplacement spécifique d'un juge FRANCE DRESSAGE pourra être organisé. La demande en sera obligatoirement à faire au secrétariat de FRANCE DRESSAGE au moins 10 jours avant la date prévue.

3. Engagements

a. Dans le cadre des **concours inter-régionaux et concours complémentaires** organisés par France Dressage, un droit d'engagement de 25 € sera demandé. Le bulletin d'inscription spécifique est disponible sur le site internet de France Dressage. Il est à envoyer, obligatoirement accompagné du chèque, au secrétariat de France Dressage au plus tard 10 jours avant le concours. FRANCE DRESSAGE se réserve le droit d'annuler ces concours en cas de nombre insuffisant d'engagés.

b. Dans le cadre de concours organisés par des **associations régionales d'éleveurs, associations de races ou associations organisatrice de compétitions de dressage** dans lesquels au moins un juge France Dressage est présent, l'engagement pourra être perçu directement par l'organisateur. Le montant d'inscription sera

précisé dans le calendrier des compétitions de FRANCE DRESSAGE, il sera fonction des frais engagés par FRANCE DRESSAGE pour l'organisation de ces épreuves. L'engagement à ces concours sera à faire directement auprès de l'association organisatrice sauf indication contraire indiquée dans le calendrier des concours de France Dressage.

c. Lors du **déplacement d'un juge chez un éleveur**, un engagement de 25 € par cheval sera demandé pour couvrir le coût d'inscription ainsi que les frais administratifs. S'ajoutent les frais de déplacement s'élevant à 0,35 €/km parcouru.

4. Epreuves

Les chevaux et poneys seront chacun divisés en 3 sections Mâles, Femelles et Hongres, sous réserve d'un nombre minimum de 5 par section. Sinon, les sections seront au moins regroupées par classe d'âge.

a. foals et 2 ans

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne

b. 3 ans

Epreuve montée consistant en une présentation en groupe commandée par le jury, sur une piste en sable de 60m x 20m, suivi d'une présentation du modèle en main. La durée est de 12' environ avec au maximum 3 chevaux. Le texte de la reprise est disponible auprès du secrétariat de France Dressage.

Le présentateur devra être en tenue de concours ou en tenue d'équitation avec bombe ou casque de protection obligatoire.

Les chevaux devront être présentés en filet simple, les cavaliers seront sans éperons, La cravache ne devra pas excéder une longueur de 110 cm. Les guêtres et autres protections ne sont pas autorisées.

C. Jugement et notation

Les critères de jugement des chevaux et poneys insistent sur la locomotion, l'orientation générale. Ils seront notés selon la grille établie par FRANCE DRESSAGE sur laquelle un protocole d'explication des notes sera inclus et remis à chaque propriétaire.

La décision du jury sera fonction de ces notes, et reviendra à donner ou non la qualification pour le Championnat. Une liste des engagés avec la note obtenue par chaque cheval ou poney, signée par le ou les juges France DRESSAGE sera transmise au secrétariat de France Dressage.

D. Dotations et primes

En fonction des accords obtenus avec les partenaires, des primes ou dotations en cadeaux pourront être remis aux participants des concours FRANCE DRESSAGE, ainsi que des plaques et des flots.

A. Conditions spécifiques

- Les réservations de boxes seront à faire directement auprès de l'organisateur de chaque concours et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées. Les coordonnées pourront être obtenues auprès du secrétariat de France Dressage.
- Tous les chevaux devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine et accompagnés de leur document d'accompagnement dûment validé.
- Les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.
- FRANCE DRESSAGE pourra faire effectuer des contrôles antidopage sur les chevaux participant aux épreuves d'élevage.
- L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.